

Valence, le 21 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation de deux commissions de travail pour accompagner et soutenir le monde agricole

Jeudi 20 décembre 2018, le Préfet Eric Spitz a officiellement installé deux commissions spécifiques chargées d'accompagner et de soutenir le monde agricole face aux difficultés qu'il peut rencontrer.

Si les échanges entre les services de l'État et le monde agricole étaient déjà très réguliers sur ces questions, le Préfet a souhaité que ces actions puissent être formalisés à travers ces commissions qui viennent compléter les dispositifs d'aide déjà existants, et renforcer la communication à destination des professionnels pour faire connaître toutes les aides possibles.

Leur objectif est donc d'apporter des réponses concrètes, opérationnelles et durables aux agriculteurs connaissant des situations compliquées.

La première commission est consacrée à identification et à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, de manière à ce que les exploitations se trouvant en difficulté soient identifiées le plus en amont possible. Il s'agit de permettre ainsi la mise en place rapide d'un accompagnement adapté afin que ces exploitations n'entrent pas dans une spirale négative.

Cette commission est pilotée par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Elle regroupe toutes les instances et structures susceptibles de rencontrer des exploitants et de repérer des difficultés naissantes (Chambre d'Agriculture, MSA, Conseil Départemental, syndicats professionnels agricoles, banques, centre de gestion, association des maires, représentant des vétérinaires, services de l'État). Elle se réunira une fois par an en formation plénière tandis qu'un groupe de travail restreint se réunira régulièrement pour un suivi renforcé et quasi permanent des situations difficiles.

La deuxième commission est quant à elle consacrée à la prévention de la maltraitance animale avec deux volets principaux :

- un volet « prévention » afin de détecter les éleveurs ayant des difficultés pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux. En concertation avec la Direction Départementale de Protection des

Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :

Facebook : www.facebook.com/prefet26

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : www.drome.gouv.fr

Populations (DDPP), il est piloté par la Chambre d'Agriculture et associe une organisation professionnelle locale et la MSA ;

- un volet « urgence » visant à gérer les situations de maltraitance avérée, parfois avec l'enlèvement des animaux eux-mêmes si nécessaire. Il est piloté par la DDPP. Y participent les acteurs et partenaires qui connaissent l'éleveur (le maire, le sous-préfet, la brigade de gendarmerie, Solidarité Paysans, la MSA, la DDT, le vétérinaire sanitaire, le syndicat dont l'éleveur est adhérent le cas échéant).

Un bilan de fonctionnement et de résultats de ces commissions sera effectué dans un an.